

Assemblée des délégué-e-s FARES 12 avril 2019, Bern

Réforme fiscale et financement de l'AVS

RFFA: un apport décisif pour l'AVS

Roger Nordmann

Conseiller national VD

Président du Groupe socialiste

1 Le contexte

- Refus de la «RIE III» fédérale (Réforme de l'imposition des entreprises III) en février 2017
- Refus de «Prévoyance 2020» (Septembre 2017).

Les problèmes sont encore là dans les deux dossiers

- Nous discutons des plans B
- En cas de refus, il faudra s'atteler aux plans C

Le Parlement a marié le plan B de la réforme fiscale avec le plan B du financement de l'AVS.

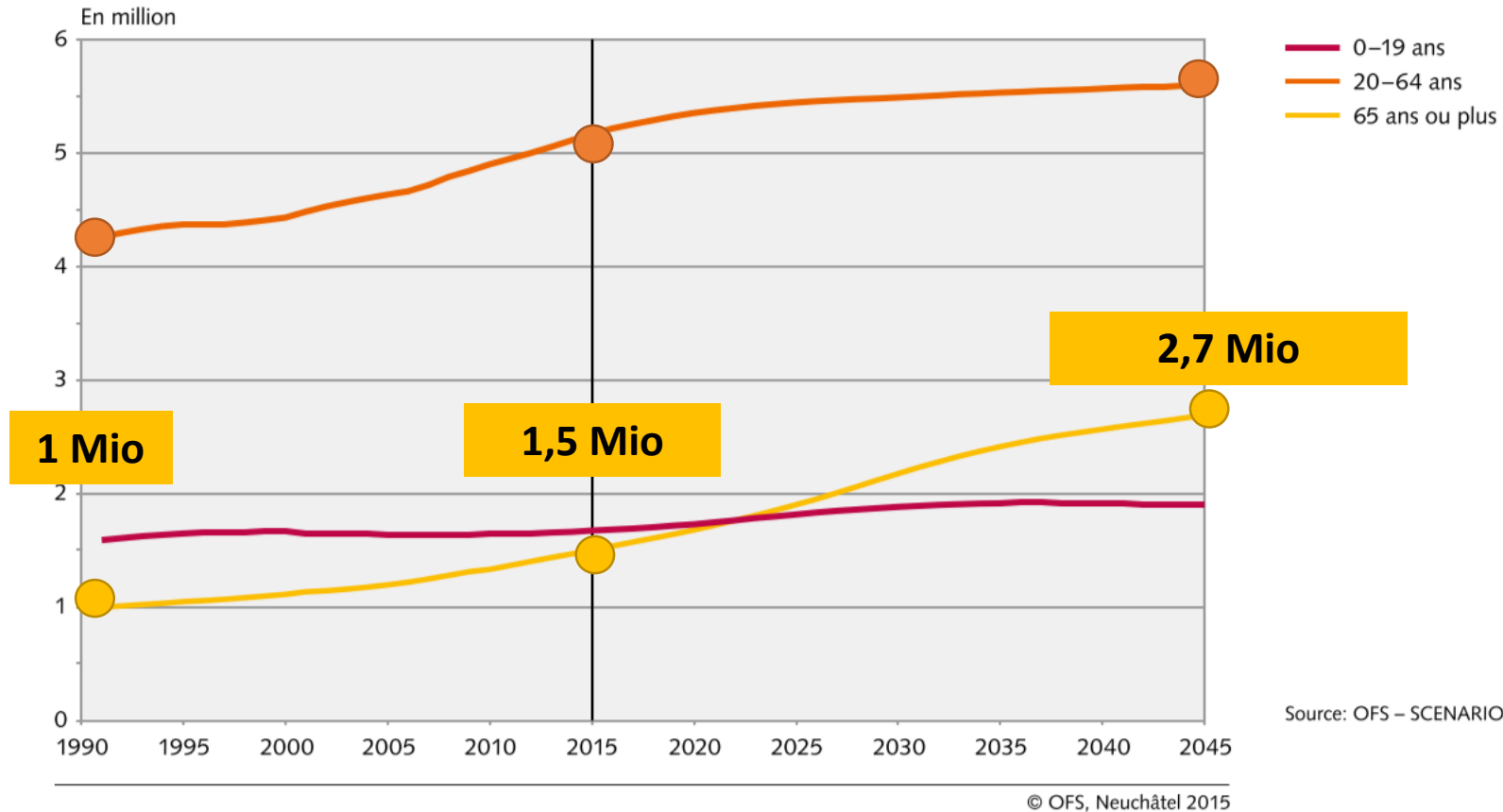
D'abord: faire connaissance du marié et de la mariée
Ensuite: pourquoi ce mariage?



2. AVS: de plus en plus de retraités(s)

Evolution de la population résidante permanente des principaux groupes d'âge selon le scénario de référence A-00-2015

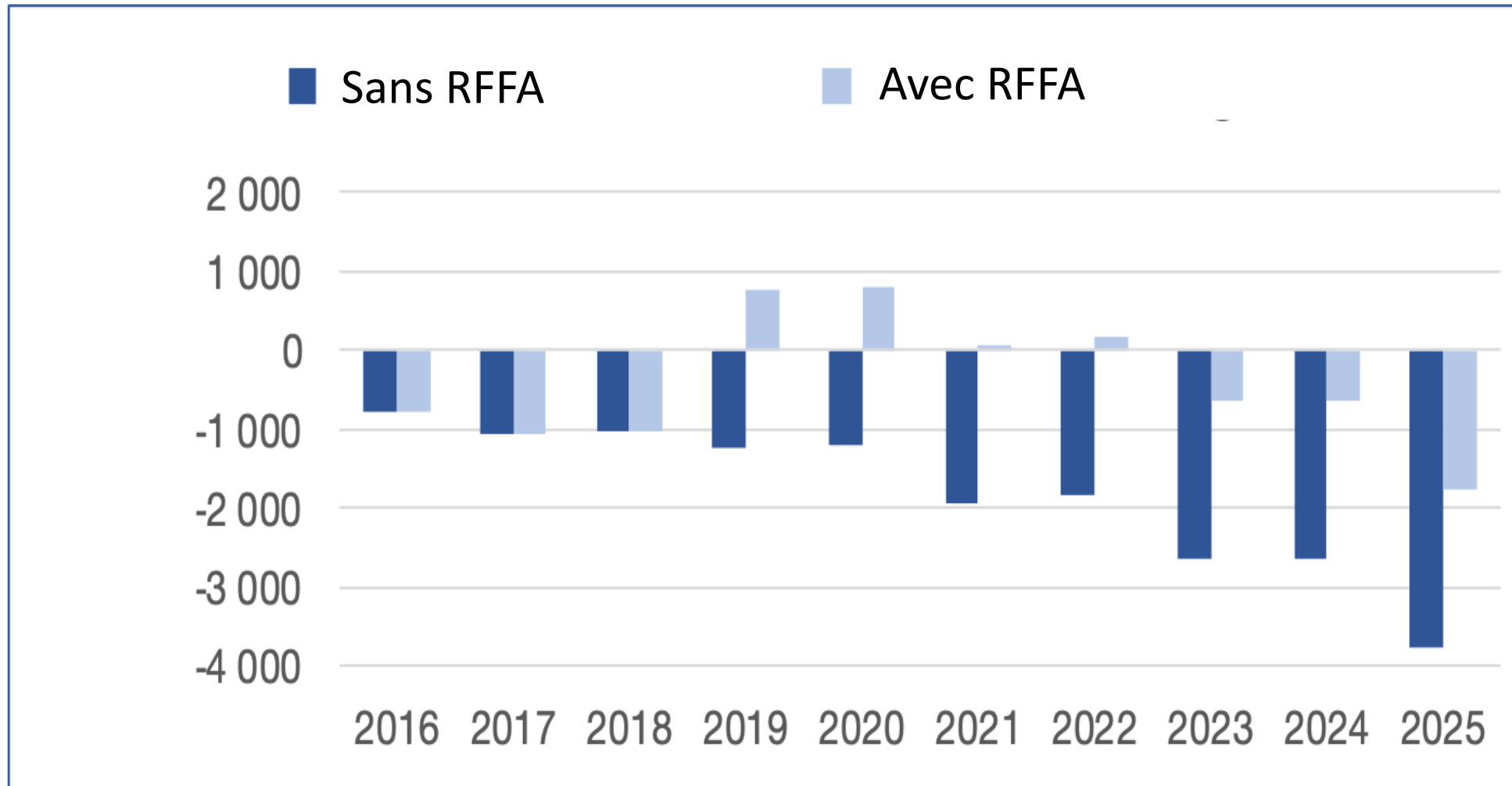
G 9



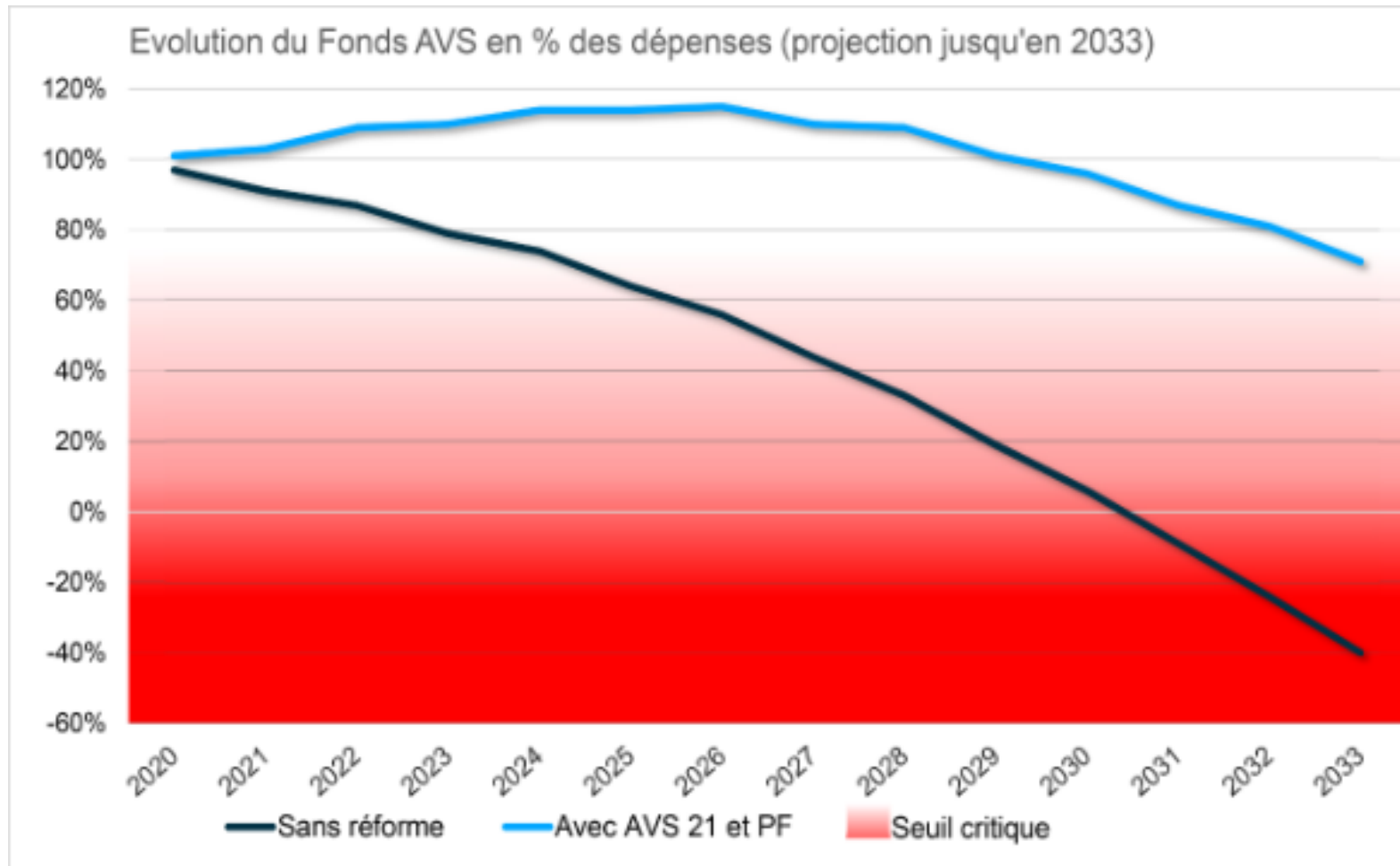
- De plus en plus de personnes sont à l'âge de la retraite
- En raison de l'allongement de la vie et du départ à la retraite de la génération du Baby-boom.

Le compte de résultat de l'AVS

(que répartition, sans rendement du fond)



L'évolution du Fonds AVS



- Résultat de répartition de l'AVS négatif depuis 2014
- La couverture du fonds AVS diminue rapidement

Comblent le déficit de financement de l'AVS

Pour combler le déficit de financement, il existe les options suivantes :

- 1) Relèvement de l'âge de la retraite
- 2) Réduction des rentes
- 3) Augmentation des cotisations :
 - Augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée TVA

- Augmentation des subventions fédérales
- Augmentation des cotisations salariales

Variante la plus sociale
=RFFA

Financement additionnel de l'AVS :

- Augmentation du taux de cotisation de 0,3 point de pourcentage (0,15 point de pourcentage pour l'employé et pour l'employeur).
1,2 mia de francs
- Affectation complète du pour-cent de TVA lié à l'évolution démographique (perçu depuis 1999) à l'AVS. Aujourd'hui, 17 % vont à la Confédération.
520 mio de francs
- Augmentation de la contribution de la Confédération à l'AVS, qui passe de 19,55 à 20,2 % des dépenses liées à l'AVS.
300 mio de francs
- **Chaque année, tendance croissante**

Conclusion sur la partie AVS de RFFA

Finance environ 40% de la bosse démographique de l'AVS

Repousse d'environ de 7-8 ans le développement des déficits

Aucune concession sur les prestations (âge femme, indice mixte, rente de veuve...)

Résultat inespéré!

→ Avec RFFA: plus facile de combattre la hausse de l'âge de la retraite ou des baisses de rentes

Attention: AVS solidaire, pas comme la LPP:

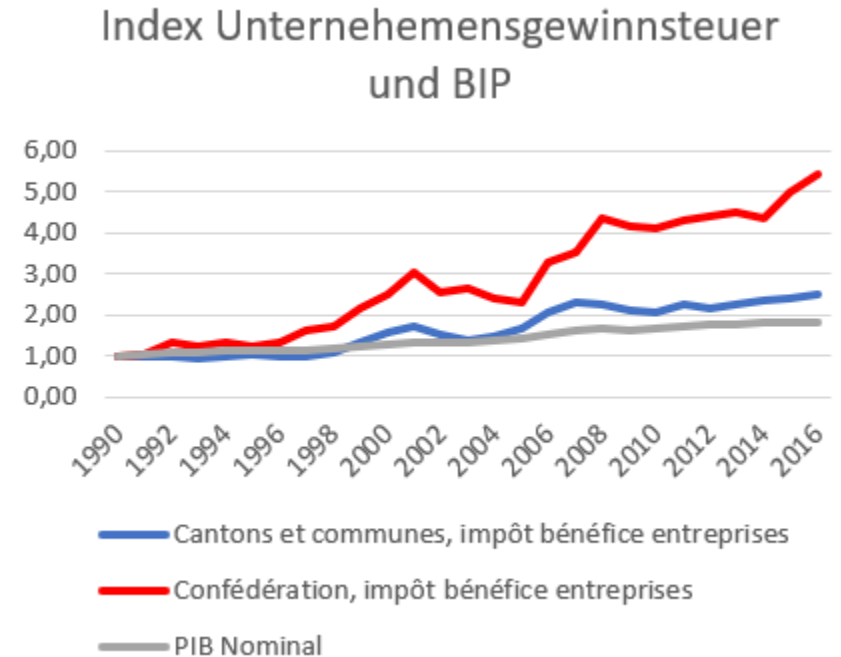
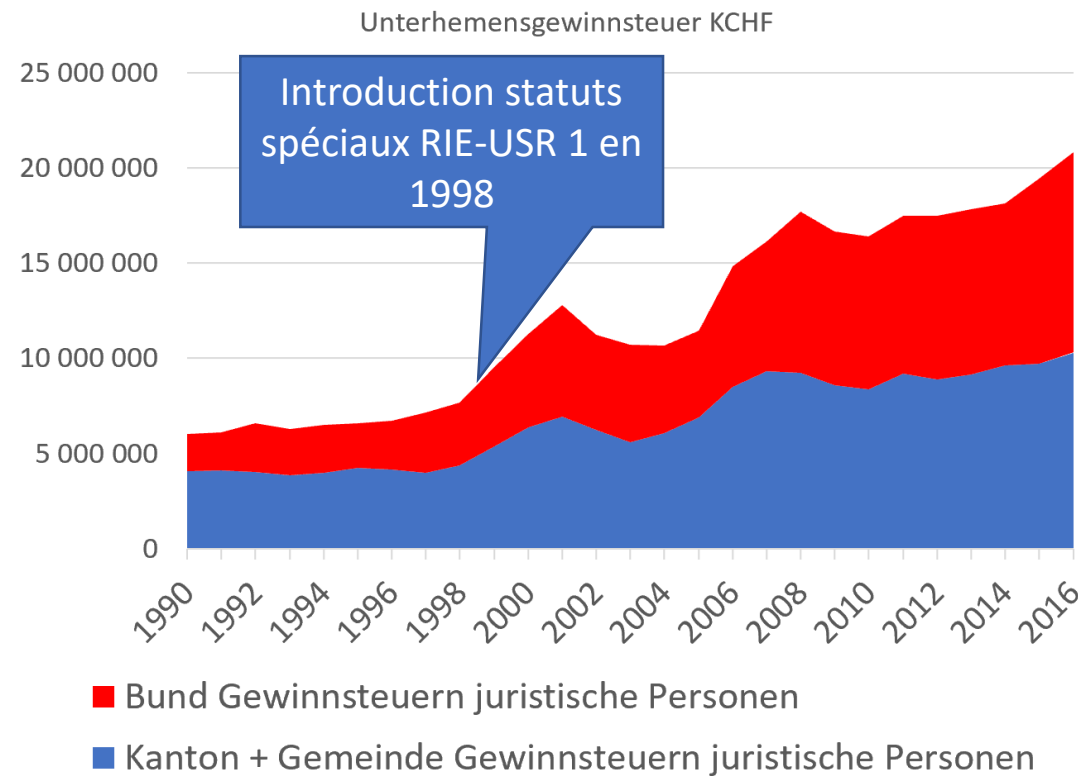
Dans l'AVS, les cotisations actuelles financent les rentes actuelles, ceci dès la création 1948!

L'argument «justice» générationnelle des Jeunes-verts, jeunes Verts-lib, J-UDC et J-PLR est néo-libéral: il considère l'AVS comme un système de capitalisation, et conduit à le transformer ainsi.

3 Fiscalité: Point de départ = statuts spéciaux

Par l'entremise des statuts spéciaux, la Suisse accorde de gros rabais fiscaux aux multinationales et attire de la substance fiscale de l'étranger, ceci à l'échelle industrielle.

Ces pratiques choquantes doivent être abolies.



	Rendement IFD imp. Bénéf. KCHF	Estimation des bénéfices imposés en Suisse KCHF	Bénéfices / PIB
1990	1 941 100	25 881 336	7,2%
2016	10 531 852	131 648 156	19,9%

Avec les statuts spéciaux, la Suisse attire 84 mrd de substance chaque année, tendance croissante

Contenu de la réforme fiscale

Dans l'impôt fédéral direct

- Dividendes pris en compte à 70% contre 50%/60% actuellement
- Correction partielle – mais efficace – du principe de «l'apport en capital» (réforme de l'ancien CF H.-R. Merz, critiquée par le Tribunal fédéral)

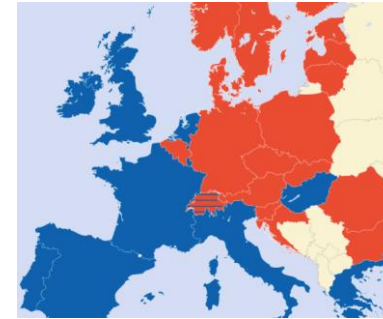
Dans la Loi fédérale d'harmonisation (LHID)

- Abolition définitive et complète des statuts spéciaux (le plus énorme instrument de braconnage fiscal)
- Introduction d'un plancher de 50% pour l'imposition des dividendes (actuellement plusieurs cantons sont encore en dessous).
- Correction partielle du principe de «l'apport en capital» aussi dans le droit cantonal.

→ 5 «lacunes» comblées, renforcement de l'assiette, clairement positif

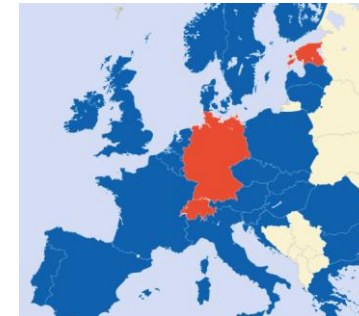
Pour «faciliter la transition», trois dispositions dans la LHID

a) Patent-box sous une forme plus limitée (pour l'instant conforme OECD).



Bleu = Patent-box

b) Déduction frais recherche à 150% en Suisse (pour l'instant conforme OECD).



**Bleu= déduction
Recherche& Dév.**

c) Déduction pour autofinancement, sous forme nettement plus restrictive que NID (aux taux des obligations de la Confédération, que si le taux CCF > 18% dans le chef lieu).

Astuces supprimées, mais baisse des recettes, un paradoxe ?

Cause des baisses de recettes:

- Retour d'une partie de la substance à l'étranger (Fin du braconnage = but)
- Effet partiellement compensé par la suppression des lacunes (Statuts spéciaux): les multis payent plus
- Baisse excessive du taux dans certains cantons

Confédération (sans AVS!) : + 500 M impôt bénéfice et – 1,1 mrd aux cantons = -600

Cantons + communes: – 2,5 Mrd + 1,1 de Confédération = - 1,4 Mrd

Parce que certains cantons fixent le taux d'imposition cantonal trop pas.

Il faut combattre ces baisses (-2,5 mrd)

A l'exemple du référendum cantonal bernois

Pro memoria: la Constitution fédéral ne permet pas à la Confédération de fixer un taux cantonal minimal.

Le volet fiscal dans l'ensemble:

- Le paquet IFD et LHID: clairement une amélioration sensible par rapport au droit actuel. Suppression d'une énorme lacune et réduction de grosses et moyennes lacunes.
- Les instruments «pour faciliter la transition» sont discutables, mais clairement conformes.
- Ce qui est décisif, c'est le futur taux cantonal d'imposition des bénéfices. La Constitution exclut toute compétence fédérale.
 - Combattre les baisses cantonales ou dealer des bonnes solutions (p. ex haute imposition des dividendes)
 - Modifier la Constitution fédérale pour harmoniser l'imposition des entreprises (bon sujet d'initiative populaire)

4 Pourquoi avoir marié les 2 projets?

Le système de dumping que nous abandonnons, c'était du gros dopage, de optimisation extrême

(toxicodépendance des collectivités publiques suisses!)

→ Impossible d'abandonner ces «combines» dans l'impôt sur le bénéfice sans perte de recettes:

- Si taux unifié trop bas: beaucoup de perte sur les entreprises «normales»
- Si taux unifié trop haut: beaucoup de perte à cause du départ à l'étranger de la substance.

Même si nous avons seuls la majorités en CH, nous n'échapperions pas à ce dilemme.

De ce constat, l'idée d'un équilibrage social ailleurs: dans l'AVS.

Nous avons relié les deux projets, pour garantir l'équité

Parce que l'AVS est extrêmement juste.



5. Voulons-nous des plans C?

Listes noires --- > Plan d'urgence entre droite et centre-droite
(Proposition de renvoi Aeschi)

- Suppression immédiate des statuts, liberté totale des «instruments»
- Que de l'argent aux cantons et aux communes qui baissent leur taux et/ou utilisent les instruments
- Nouvelle spirale de baisse du taux cantonal direction 11% ou 10%, «pour garder les entreprises». Perte plus grande que dans ce projet et que dans RIE III
- Pas de compensation sociale, la pression augmente pour des coupes de prestation dans l'AVS et un financement par la TVA

Conclusion

- Au niveau fédéral, nous n'obtiendrons pas de meilleure loi en combattant celle-là.
- Statu quo indéfendable: cette réforme est un gros pas en avant sur le chemin de la justice fiscale internationale.
- Le gros de la perte provient de baisse excessive dans certains cantons. C'est là qu'il faut les combattre par référendum, comme à Berne.
- Dans l'AVS, c'est une dizaine d'année où nous préservons les rentes dans un contexte difficile.
- Clairement mieux que la RIE III: fruit de notre référendum.
- Clairement mieux que le Statu quo.
- Correction de la votation AVS de septembre 2017
- Grand progrès de justice fiscale, renforcement juste de l'AVS
- **En cas de Non, les problèmes nous restent sur les bras!**

OUI à RFFA

RENFORCER L'AVS

**IMPOSER PLUS
LES MULTI-
NATIONALES**

OUI À L'AVS
À LA RÉFORME FISCALE

